

**TABLEAU " P " RELATIF A LA MODIFICATION
DE CERTAINS TAUX DE DROIT DE DOUANE**

N° de position	Numéro du Tarif	Désignation des produits	TAUX DE DD
10.08		Sarrasin, millet et alpiste; autres céréales :	
		- Autres céréales :	
	100890 1	* Dari destiné à l'ensemencement	43
	100890 2	* Dari non destiné à l'ensemencement.....	43
	100890 3	* Autres graines destinés à l'ensemencement.....	43
	100890 9	* Autres graines non destinés à l'ensemencement.....	43
12.09		Graines, fruits et spores à ensemercer:	
		- Autres.....	
	120999 1	* Graines forestières à ensemercer.....	43
	120999 9	* Autres graines, fruits et spores à ensemercer.....	43
28.13		Sulfures des éléments non métalliques; trisulfure de phosphore du commerce :	
	281390 0	- Autres.....	20
28.15		Hydroxyde de sodium (soude caustique); hydroxyde de potassium (potasse caustique); peroxydes de sodium ou de potassium :	
		- Hydroxyde de potassium (potasse caustique) :	
	281520 1	* Solide.....	20
	281520 2	* En solution aqueuse.....	20
	281530 0	- Peroxydes de sodium ou de potassium.....	20
28.26		Fluorures; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor :	
		- Fluorures :	
	282611 0	-- D'ammonium ou de sodium.....	20
	282612 0	-- D'aluminium.....	20
28.28		Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites :	
		- Autres :	
	282890 1	* Chlorites.....	20
	282890 2	* Hypobromites.....	20
	282890 9	* Autres.....	20
28.29		Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates :	
		- Chlorates :	
	282911 0	-- De sodium.....	20
	282919 0	-- Autres.....	20

28.30		Sulfures; polysulfures :	
	283030 0	- Sulfure de cadmium.....	20
28.33		Sulfates; aluns; peroxosulfates (persulfates) :	
		- Sulfates de sodium :	
	283311 0	- Sulfates de disodium.....	20
		- Autres sulfates :	
	283323 0	- De chrome.....	20
	283324 0	- De nickel.....	20
28.35		Phosphinates (hypophosphites),phosponates (phosphites),phosphates et polyphosphates :	
		- Polyphosphates :	
	283539 0	- Autres.....	20
28.36		Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonates d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium :	
		- Autres :	
	283691 0	- Carbonates de lithium.....	20
	283692 0	- Carbonate de strontium.....	20
	283693 0	- Carbonate de bismuth.....	20
28.40		Borates; peroxoborates (perborates) :	
	284030 0	- Peroxoborates (perborates).....	20
28.41		Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques :	
	284110 0	- Aluminates.....	20
	284120 0	- Chromates de zinc ou de plomb.....	20
	284130 0	- Dichromate de sodium.....	20
	284140 0	- Dichromate de potassium.....	20
	284170 0	- Molybdates.....	20
	284180 0	- Tungstates (wolframates).....	20
	284190 0	- Autres.....	20
29.01		Hydrocarbures acycliques :	
	290110 0	- Saturés.....	20
		- Non saturés :	
	290121 0	- Ethylène.....	20
	290122 0	- Propène (propylène).....	20
	290123 0	- Butène (butylène) et ses isomères.....	20
	290124 0	- Buta-1, 3-diène et isoprène.....	20
	290129 0	- Autres.....	20
29.03		Dérivés halogénés des hydrocarbures :	
		- Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques :	
	290321 0	- Chlorure de vinyle (chloroéthylène).....	20
	290323 0	- Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène).....	20
	290329 0	- Autres.....	20

	290330	0	- Dérivés fluorés, dérivés bromés et dérivés iodés des hydrocarbures acycliques.....	20
	290340	0	- Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents.....	20
			- Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cyclo-terpéniques :	
	290359	0	-- Autres.....	20
			- Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques :	
	290361	0	-- Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène..	20
			-- Hexachlorobenzène et DDT (1,1,1-trichloro-2,2 bis (p-chlorophényl) éthane) :	
	290362	1	* Hexachlorobenzène.....	20
29.04			Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés :	
	290410	0	- Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques.....	20
	290420	0	- Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés.....	20
	290490	0	- Autres.....	20
29.14			Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :	
			- Cétones cyclaniques, cycléniques ou cyclo-terpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :	
	291421	0	-- Camphre.....	20
	291422	0	-- Cyclohexanone et méthylcyclohexanones.....	20
	291423	0	-- Ionones et méthylionones.....	20
			- Cétones-alcools et cétones-aldéhydes :	
	291449	0	-- Autres.....	20
	291450	0	- Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées.....	20
			- Quinones :	
	291461	0	-- Anthraquinone.....	20
	291469	0	-- Autres.....	20
29.15			Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :	
			- Acide acétique et ses sels; anhydride acétique :	
	291522	0	-- Acétate de sodium.....	20
	291523	0	-- Acétates de cobalt.....	20
	291524	0	-- Anhydride acétique.....	20
	291540	0	- Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters.....	20
	291560	0	- Acides butyriques, acides valériques, leurs sels et leurs esters.....	20

29.16		Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :	
		- Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
	291611 0	-- Acide acrylique et ses sels.....	20
	291612 0	-- Esters de l'acide acrylique.....	20
		- Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
	291631 0	-- Acide benzoïque, ses sels et ses esters.....	20
	291633 0	-- Acide phénylacétique, ses sels et ses esters.....	20
	291639 0	-- Autres.....	20
29.17		Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :	
		- Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
	291712 0	-- Acide adipique, ses sels et ses esters.....	20
	291713 0	-- Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters.....	20
	291719 0	-- Autres.....	20
	291720 0	- Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés.....	20
29.18		Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :	
		- Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
	291811 0	-- Acide lactique, ses sels et ses esters.....	20
	291812 0	-- Acide tartrique.....	20
	291813 0	-- Sels et esters de l'acide tartrique.....	20
	291817 0	-- Acide phénylglycolique (acide mandélique), ses sels et ses esters.....	20
	291819 0	-- Autres.....	20
		- Acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
	291821 0	-- Acide salicylique et ses sels.....	20
	291830 0	- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés.....	20
	291890 0	- Autres.....	20
29.19	291900 0	Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.....	20

29.20		Esters des autres acides inorganiques (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :	
	292010 0	- Esters thiophosphoriques (phosphorothioates) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.....	20
29.21		Composés à fonction amine :	
		- Monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :	
	292112 0	- Diéthylamine et ses sels.....	20
		- Polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :	
	292122 0	- Hexaméthylènediamine et ses sels.....	20
	292129 0	- Autres.....	20
		- Monoamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits :	
	292141 0	- Aniline et ses sels.....	20
	292142 0	- Dérivés de l'aniline et leurs sels.....	20
	292143 0	- Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits.....	20
	292144 0	-- Diphténylamine et ses dérivés; sels de ces produits.....	20
	292145 0	-- 1-Naphtylamine (alpha-naphtylamine), 2-naphtylamine (bêta-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits.....	20
29.22		Composés aminés à fonctions oxygénées :	
	292250 0	- Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés affinés à fonctions oxygénées.....	20
29.24		Composés à fonction carboxamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique :	
	292410 0	- Amides (y compris les carbamates) acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits.....	20
29.25		Composés à fonction carboxymide (y compris la saccharine et ses sels) ou à fonction imine :	
	292520 0	- Imines et leurs dérivés; sels de ces produits.....	20
29.26		Composés à fonction nitrile :	
	292690 0	- Autres.....	20
29.29		Composés à autres fonctions azotées :	
	292990 0	- Autres.....	20
29.32		Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement :	
		- Composés dont la structure comporte un cycle furanne (hydrogéné ou non) non condensé :	
	293211 0	-- Tétrahydrofuranne.....	20
	293212 0	-- 2-Furaldéhyde (furfural) :	20
	293213 0	-- Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique :	20

	293213	0	-- Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique :	20
	293219	0	-- Autres :	20
39.01			Polymères de l'éthylène, sous formes primaires :	
			- Autres :	
	390190	1	-- Matières plastiques sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390190	9	-- Autres sous formes primaires.....	20
39.02			Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires :	
			- Autres :	
	390290	1	-- Matières plastiques sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390290	9	-- Autres sous formes primaires.....	20
39.03			Polymères du styrène, sous formes primaires :	
			- Autres :	
	390390	1	-- Matières plastiques sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390390	9	-- Autres sous formes primaires.....	20
39.04			Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires :	
			- Autres :	
	390490	1	-- Matières plastiques sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390490	9	-- Autres sous formes primaires.....	20
39.05			Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires :	
			- Autres :	
	390590	1	-- Matières plastiques sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390590	9	-- Autres sous formes primaires.....	20
39.06			Polymères acryliques sous formes primaires :	
			- Autres :	
	390690	1	-- Matières plastiques sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390690	9	-- Autres sous formes primaires.....	20

39.07		Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires :	
		- Autres polyesters :	
		-- Autres :	
	390799 1	-- Autres polyesters sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390799 9	* Autres polyesters sous formes primaires.....	20
39.09		Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthanes, sous formes primaires :	
		- Résines uréiques; résines de thiourée :	
	390910 2	-- Autres résines uréiques sous formes primaires, résine de thiourée sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
		- Résines mélaminiques :	
	390920 1	* Résines mélaminiques sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390920 9	* Autres résines mélaminiques sous formes primaires.....	20
		- Autres résines aminiques :	
	390930 1	* Résines aminiques sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390930 9	* Autres résines aminiques sous formes primaires.....	20
		- Résines phénoliques :	
	390940 1	* Résines phénoliques sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390940 9	* Autres résines phénoliques sous formes primaires.....	20
		- Polyuréthanes :	
	390950 1	* Polyuréthanes sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	390950 9	* Autres polyuréthanes sous formes primaires.....	20
39.10		Silicones sous formes primaires :	
	391000 1	* Silicones sous formes primaires obtenues par recyclage des déchets, rognures et débris des matières plastiques.....	30
	391000 9	* Autres silicones sous formes primaires.....	20
39.25		Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs.	
		- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 L :	
	392510 1	-- Citermes souples pliables à base de matières plastiques d'une contenance excédant 300L.....	32
	392510 9	-- Réservoirs, foudres et récipients analogues d'une contenance excédant 300L à l'exclusion des citermes souples du n° 392510.1.....	43

40.11		Pneumatiques neufs, en caoutchouc :	
		- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course) :	
	401110 1	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course), d'une série inférieure à 70".....	43
	401110 9	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "Break" et les voitures de course), d'une série supérieure à 70".....	43
		- Des types utilisés pour autobus ou camions :	
	401120 1	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour autobus ou camions, dont le diamètre est inférieur à 16 pouces *	43
	401120 2	Pneumatiques neufs en caoutchouc des types utilisés pour autobus ou camion dont le diamètre est supérieur à 16 pouces mais inférieur à 20 pouces *	43
	401120 3	Pneumatiques neufs en caoutchouc des types utilisés pour autobus ou camion dont le diamètre est égal à 20 pouces *	43
	401120 9	Pneumatiques neufs en caoutchouc des types utilisés pour autobus ou camion dont le diamètre est supérieur à 20 pouces *	43
		- Autres :	
		- Autres :	
	401199 1	Autres pneumatiques neufs à usage agricole d'un diamètre inférieur ou égal à 20 pouces *.....	43
	401199 2	Autres pneumatiques neufs à usage agricole d'un diamètre supérieur à 20 pouces mais inférieur ou égal à 27 pouces *	43
	401199 3	Autres pneumatiques neufs à usage agricole d'un diamètre supérieur à 27 pouces mais inférieur ou égal à 34 pouces *	43
	401199 4	Autres pneumatiques neufs à usage agricole d'un diamètre supérieur à 34 pouces *	43
	401199 5	Autres pneumatiques neufs autres qu'à usage agricole *	43
	401199 9	Autres.....	43
40.13		Chambres à air, en caoutchouc :	
		- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course), les autobus ou les camions :	
	401310 1	Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course), les autobus ou les camions, d'un diamètre inférieur ou égal à 20 pouces *.....	43
	401310 9	Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course), les autobus ou les camions d'un diamètre supérieur à 20 pouces *.....	43
40.16		Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci :	
		-- Autres :	
	401699 2	* Autres articles en caoutchouc vulcanisé non durci pour véhicules automobiles.....	43
	401699 3	* Autres articles à usages techniques.....	31
	401699 9	* Autres.....	43

48.02		<p>Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des n°s 48.01 ou 48.03; papiers et cartons formés feuille à feuille (papier à la main):</p> <p>- Autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou dont 10% au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres :</p> <p>- D'un poids au m² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g :</p>	
	480252 1	* Papier filigrané infaisifiable.....	38
	480252 9	* D'un poids au m ² de 40g ou plus mais n'excédant pas 150g.....	43
48.04		<p>Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n°s 48.02 ou 48.03 :</p> <p>- Papiers et cartons pour couverture, dits "Kraftliner":</p>	
	480411 0	-- Ecrus.....	25
	480419 0	-- Autres.....	25
48.05		<p>Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles:</p> <p>-- Dont seulement une couche extérieure est blanchie :</p>	
	480522 2	* White top-liner (blanchie).....	25
48.10		<p>Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles :</p> <p>-- Autres :</p>	
	481099 2	* Papier et carton couché sur les deux faces.....	43
	481099 9	* Autres.....	43
48.18		<p>Papier hygiénique, mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, couches pour bébés, serviettes et tampons hygiéniques, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose:</p> <p>- Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires :</p>	
	481840 1	-- Couches pour incontinants adultes pour un tour de taille supérieur à 50 cm.....	43
	481840 2	-- Tampons hygiéniques.....	43
	481840 9	-- Autres.....	43

48.19		Boîtes,sacs,pochettes,cornets et autres emballages en papier,carton,ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose;cartonnages de bureau,de magasin ou similaires :	
	481920 1	- Boîtes et cartonnages,pliants,en papier ou carton non ondulé : * Boîtes et cartonnages triplex: cartons,aluminium, et polyéthylène pour emballage du lait et du jus de fruit...	32
	481920 9	* Autres.....	43
48.23		Autres papiers,cartons,ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format;autres ouvrages en pâte à papier,papier,carton,ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose :	
	482390 5	- Autres : * Patrons, modèles et gabarits.....	43
51.07		Fils de laine peignée,non conditionnés pour la vente au détail :	
	510710 0	- Contenant au moins 85% en poids de laine	20
53.06		Fils de lin :	
	530610 0	- Simples.....	20
	530620 0	- Retors ou câblés	20
55.09		Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail :	
	550952 0	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	20
56.01		Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles :	
		- Ouates; autres articles en ouates : -- De coton :	
	560121 1	* Ouates aiguilletés de coton.....	38
	560121 2	* Autres ouates et autres articles en ouate de coton.....	33
		-- De fibres synthétiques ou artificielles :	
	560122 1	* Bouts filtrés pour cigarettes de toutes dimensions.....	33
	560122 2	* Ouates aiguilletés de fibres synthétiques ou artificielles.....	38
		-- Autres :	
	560129 1	* Ouates aiguilletés en d'autres matières textiles.....	38
	560129 9	* Autres ouates, autres articles en ouates en autres matières textiles.....	33
56.03		Non tissés,même imprégnés,enduits,recouverts ou stratifiés:	
	560300 2	* Non tissés,non imprégnés, ni enduits ni recouvert ni stratifiés, aiguilletés, écrus ou imprimés.....	36
	560300 9	* Autres non tissés.....	22

63.10		Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage	
		- Triés :	
	631010 9	* Autres	20
		- Autres :	
	631090 9	* Autres	20
69.01		Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues :	
	690100 1	* Briques réfractaires, silico-alumineuses-légères d'une densité inférieure ou égale à 0,7.....	20
	690100 2	* Autres briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques silico-alumineuses.....	43
	690100 3	* A base de magnésie.....	20
	690100 9	* Autres.....	43
69.02		Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues :	
		- Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (AL ₂ O ₃), silice de (SiO ₂) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits :	
	690220 1	-- Briques, réfractaires contenant plus de 85% de silice.....	20
	690220 9	-- Contenant en poids plus de 50% d'alumine ou de mélanges ou combinaisons d'alumine ou de silice et dont le pourcentage en silice ne dépasse pas 85%.....	43
		- Autres:	
	690290 1	-- Autres contenant en poids 10% ou plus de zirconium.....	20
	690290 9	-- Autres.....	43
69.03		Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, mouffles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues :	
		- Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (AL ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂) :	
	690320 1	-- Gazettes et rouleaux céramiques.....	20
	690320 9	-- Autres.....	31
69.07		Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, en céramique, même sur support :	
		- Autres :	
	690790 2	* Autres carreaux	43
69.14		Autres ouvrages en céramique :	
		- En porcelaine :	
	691410 9	* Autres	20

		- Autres :	
	691490 9	* Autres	20
70.03		Verre dit "coulé", en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillé :	
	700311 0	- Plaques et feuilles, non armées :	
		-- Colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou	20
	700319 0	- Autres.....	20
	700320 0	- Plaques et feuilles, armées.....	20
	700330 0	- Profilés.....	20
70.04		Verre étiré ou soufflé, en feuilles, même à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillé :	
	700410 0	- Verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à	20
	700490 0	- Autre verre.....	20
72.13		Fil machine en fer ou en aciers non alliés.	
	721350 1	- Autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :	
		-- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm....	20
72.14		Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage :	
	721440 1	- Autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :	
		* D'une section carrée dont le côté est inférieur à 25mm....	43
	721440 2	* D'une section rectangulaire dont la plus grande dimension est inférieure à 60 mm.....	43
	721440 3	* D'une section circulaire dont le diamètre est inférieur à 14 mm.....	43
	721440 9	* Autres barres.....	20
		- Autres, contenant en poids 0,25 % ou plus, mais moins de 0,6 % de carbone :	
	721450 1	* D'une section carrée dont le côté est inférieur à 25mm....	43
	721450 2	* D'une section rectangulaire dont la plus grande dimension est inférieure à 60 mm.....	43
	721450 3	* D'une section circulaire dont le diamètre est inférieur à 14 mm.....	43
	721450 9	* Autres barres.....	20
	721460 0	- Autres contenants en poids 0,6% ou plus de carbone.....	20
72.16		Profilés en fer ou en aciers non alliés :	
		-- Profilés en L :	
	721621 1	* Profilés simplement obtenus ou parachevés à chaud en L d'une hauteur inférieure à 60 mm et d'un poids inférieur à 5,42 kg au mètre linéaire.....	43
	721621 9	* Autres profilés en L.....	32
	721660 0	- Profilés en fer ou en acier non allié simplement obtenus ou parachevés à froid.....	22

73.15		Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier :	
	731512 9	-- Autres chaînes : * Autres.....	31
73.18		Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier:	
	731815 4	-- Autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles : * Vis et boulons en fonte, fer ou acier à tête creuse à pans multiples accompagnés de leurs écrous ou rondelles.....	31
	731823 1	-- Rivets : * Rivets creusés ou tubulaires.....	36
	731823 2	* Rivets à tête bombée ou conique.....	36
	731823 9	* Autres rivets.....	25
73.20		Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier :	
	732010 9	- Ressorts à lames et leurs lames : * Autres.....	25
73.21		Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier.	
	732190 1	- Parties : -- Têtes de brûleurs pour réchauds à pétrole.....	20
	732190 2	-- Parties et pièces reconnaissables pour appareils de cuisson en matière plastique (PVC).....	36
	732190 3	-- Autres parties et pièces des appareils de cuisson en fonte, fer ou en acier.....	36
	732190 9	-- Autres parties et pièces pour appareils de chauffage.....	43
73.24		Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier :	
	732421 1	- Baignoires : -- En fonte, même émaillées : * Non émaillées.....	20
	732429 1	-- Autres : * Non émaillés.....	20
74.07		Barres et profilés en cuivre :	
	740710 0	- En cuivre affiné :	20
	740721 0	- En alliages de cuivre : -- A base de cuivre-zinc (laiton)	20
	740722 0	-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mailechort).....	20
	740729 0	-- Autres	20

76.05		Fils en aluminium :	
	760521 0	- En alliages d'aluminium : -- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm.....	20
76.06		Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm :	
	760611 1	- De forme carrée ou rectangulaire : -- En aluminium non allié : * D'une épaisseur excédant 0,2 mm et inférieure à 4 mm	20
	760691 1	- Autres : -- En aluminium non allié : * D'une épaisseur excédant 0,2 mm et inférieure à 4 mm	20
76.07		Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris) :	
	760720 1	- Sur support : * Non imprimées.....	20
76.08		 Tubes et tuyaux en aluminium :	
	760820 1	- En alliages d'aluminium : -- Tubes et tuyaux en alliage d'aluminium de diamètre supérieure à 8 mm mais n'excédant pas 152 mm et d'une épaisseur supérieure à 1 mm.....	43
	760820 9	-- Autres tubes et tuyaux en alliage d'aluminium.....	31
76.14		Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité :	
	761490 0	- Autres.....	20
82.05		Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale :	
	820510 0	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	25
	820530 0	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	25
	820559 0	- Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) : - Autres	25
	820560 0	- Lampes à souder et similaires	25

83.01		Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs :	
		- Clefs présentées isolément :	
	830170 1	* Ebauches de clefs.....	25
	830170 9	* Autres.....	27
84.03		Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 84.02 :	
		- Chaudières :	
	840310 1	-- Chaudières à combustible liquide pour le chauffage central d'une puissance exprimée en kilocalorie inférieure à 1200.000.....	43
	840310 9	-- Autres chaudières pour le chauffage central.....	31
84.13		Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides :	
		- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression :	
	841330 1	-- Pompes à liquide pour refroidissement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression d'une puissance n'excédant pas 10 CV et d'une cylindrée inférieure à 2000 cm ³ pour véhicules automobiles.....	43
	841330 2	-- Autres pompes à liquide de refroidissement pour autres moteurs à allumage par étincelles ou par compression.....	31
	841330 9	-- Pompes à carburant et pompes à l'huile pour moteur à allumage par étincelles ou par compression.....	31
		- Autres pompes centrifuges	
	841370 1	* Pompes centrifuges pour l'exécution des travaux de forage et de sondage.....	10
	841370 2	* Autres pompes centrifuges de débit d'eau supérieur à 40 litres par seconde ou d'une puissance supérieure à 30 chevaux vapeur.....	31
	841370 9	* Autres.....	43
		- Autres pompes; élévateurs à liquides :	
		-- Pompes :	
	841381 1	* Pompes destinées à actionner un verin hydraulique.....	43
	841381 2	* Electro-pompes immergées multi-cellulaire.....	43
	841381 9	* Autres pompes.....	31
84.15		Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément :	
	841590 0	- Parties	36

84.18		Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15 :	
		-- Autres :	
841869	6	* Groupes frigorifiques.....	22
		-- Autres :	
841899	1	* Evaporateurs ventilés.....	32
841899	2	* Autres évaporateurs.....	32
841899	4	* Condenseurs ventilés.....	32
841899	5	* Autres condenseurs.....	32
841899	9	* Autres parties.....	36
84.24		Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires :	
		- Autres appareils :	
		-- Pour l'agriculture ou l'horticulture :	
842481	1	* Matériels d'irrigation par aspersion destinés pour les grandes superficies.....	43
842481	9	* Autres.....	43
84.25		Palans; treuils et cabestans; crics et verins:	
		-- Autres :	
842539	1	* Cabestans remonte filets de pêche et treuils.....	34
842539	9	* Autres.....	34
84.32		Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport :	
		- Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais :	
843240	1	* Distributeurs d'engrais d'une capacité inférieure ou égale à 600 L.....	32
843240	9	* Autres.....	32
84.50		Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage :	
		- Parties :	
845090	1	* Cuves et couvercles de machine d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg.....	27
845090	2	* Autres parties de machines d'une capacité exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg.....	36
85.01		Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes.	
		- Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W :	
850120	1	* Moto-réducteurs, moto-freins et moto- variateurs universels d'une puissance excédant 37,5 W.....	31
850120	9	* Autres.....	43

		- Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés :	
		-- D'une puissance n'excédant pas 750 W :	
	850151 2	* Moto-réducteurs et moto-variateurs et moto-freins d'une puissance supérieure à 350 watts mais n'excédant pas 750 watts.....	31
	850151 9	* Autres.....	43
		-- D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 KW :	
	850152 1	* Moto-réducteurs et moto-variateurs et moto-freins d'une puissance supérieure à 750 watts mais n'excédant pas 75 KW.....	31
	850152 9	* Autres.....	43
85.04		Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs :	
		- Convertisseurs statiques :	
	850440 1	-- Chargeurs de batteries.....	43
	850440 2	-- Redresseurs.....	43
	850440 3	-- Dynamos générateurs électriques destinés à la pêche au feu....	43
	850440 9	-- Autres convertisseurs statiques.....	31
85.16		Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45 :	
		- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques :	
	851610 1	* chauffes-eaux électro-solaires.....	43
		- Autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires :	
	851660 2	-- Cuisinières électrothermiques pour usage domestique....	43
85.17		Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, y compris les appareils de télécommunication par courant porteur :	
		- Appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie :	
	851730 1	-- Standards téléphoniques d'une capacité inférieure ou égale à 156 lignes internes.....	43
	851730 2	-- Standards téléphoniques d'une capacité supérieure à 156 lignes internes.....	32
	851730 9	-- Autres appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie.....	43
		- Parties :	
	851790 1	-- Claviers pour appareillages téléphoniques.....	20
	851790 9	-- Autres.....	27

85.35	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuits, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1.000 volt :		
	- Autres :		
	853590	1 * Coupe-circuits.....	43
	853590	9 * Autres.....	36
85.36	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1.000 volts :		
	- Autres :		
	853649	1 * Contacteurs de courant électrique d'une intensité inférieure à 30 A.....	43
	853649	9 * Autres.....	31
	- Autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs :		
	853650	1 * Interrupteurs manuels d'une tension n'excédant pas 1000 volts.....	43
	853650	2 * Interrupteurs automatiques pour tubes à décharge pour une tension n'excédant pas 1000 volts.....	43
	853650	9 * Autres.....	36
	- Autres :		
	853669	1 * Fiches et prises de courant électrique d'une intensité inférieure ou égale à 20 ampères.....	43
	853669	9 * Autres.....	32
	- Autres appareils :		
	853690	1 * Raccords dominos.....	43
	853690	2 * Connecteurs de branchement, de dérivation et de raccordement et centrales clignotantes.....	43
	853690	3 * Autres.....	36
85.44	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion :		
	- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux :		
	854420	1 * Câbles coaxiaux à conducteurs en aluminium.....	20
	854420	9 * Autres.....	27
	- Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport :		
854430	1 -- Jeux de fils utilisés dans les moyens de transport.....	43	
854430	9 - Autres.....	27	

		- Autres conducteurs électriques ,pour tensions n'excédant pas 80 V :	
		-- Autres:	
	854449 1	* Conducteurs électriques pour une tension n'excédant pas 80 volts utilisés dans la téléphonie.....	27
	854449 9	* Autres.....	43
		- Autres conducteurs électriques,pour tensions excédant 80 V mais n'excédant pas 1.000 V :	
		-- Munis de pièces de connexion :	
	854451 1	* Bandes et tresses.....	31
	854451 9	* Autres.....	43
		-- Autres :	
	854459 1	* Bandes et tresses.....	31
	854459 2	* Câbles et fils et autres conducteurs en aluminium.....	20
	854459 3	* Câbles et fils et autres conducteurs en cuivre.....	27
	854459 9	* Autres.....	43
		- Autres conducteurs électriques,pour tensions excédant 1.000 V :	
	854460 1	* Bandes et tresses.....	31
	854460 2	* Câbles et fils et autres conducteurs en aluminium.....	20
	854460 3	* Câbles et fils et autres conducteurs en cuivre.....	27
	854460 9	* Autres.....	43
	854470 0	- Câbles de fibres optiques.....	20
87.02		Véhicules automobiles pour le transport en commun des personnes (1) :	
	870210 0	- A moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel).....	38
	870290 0	- Autres.....	38
87.03		Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87.02), y compris les voitures du type "break" et les voitures de course :	
		-- Autres véhicules,à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles :	
		-- D'une cylindrée n'excédant pas 1.000 cm3 :	
	870321 3	* Egale ou inférieure à 4 CV et dont l'âge n'excédant pas 3 ans.....	10
		-- D'une cylindrée excédant 1.000 cm3 mais n'excédant pas 1.500 cm3 :	
	870322 3	* Autres d'une cylindrée supérieure à 1000 cm3 et n'excédant pas 1200 cm3 et d'une puissance fiscale n'excédant pas 4 CV et dont l'âge n'excédant pas 3 ans.....	10
	870322 4	* Autres d'une cylindrée supérieure à 1200 cm3 et n'excédant pas 1300 cm3.....	31
87.04		Véhicules automobiles pour le transport de marchandises (2) :	
		- Autres, à moteur à piston à allumage par compression (Diesel ou semi-diesel) :	
		-- D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes :	
	870421 1	* N'excédant pas 2000 kg.....	29
	870421 2	* Excédant 2000 kg mais n'excédant pas 3500 kg.....	29

87.08		Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05 :	
		- Autres parties et accessoires :	
		-- Autres :	
	870899 2	* Supports moteur et support boites.....	43
	870899 3	* Câbles de freins, de démarreurs et de starters.....	43
90.06		Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 85.39 :	
		- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire :	
	900630 1	* Appareils pour la photographie aérienne, importés par l'Office de Topographie et de Cartographie.....	22
	900630 9	* Appareils spécialement conçus pour la photographie sous-marine, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire.....	43
90.28		Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage :	
		- Compteurs de liquides :	
	902820 1	* Compteurs d'eau dont le diamètre de la conduite d'entrée et de sortie dépasse 20 mm.....	31
	902820 2	* Autres compteurs d'eau.....	43
96.08		Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles, à l'exclusion de celles du n° 96.09 :	
		- Stylos et crayons à bille :	
	960810 2	-- Stylos et crayons à bille en autres matières.....	43
	960810 3	-- Pointes pour stylos à billes en autres matières.....	20
		- Stylos et marqueurs à mèches feutres ou à autres pointes poreuses :	
	960820 3	-- Stylos effaceurs d'encre.....	36
	960820 6	-- Pointes et mèches poreuses pour stylos feutres et marqueurs.....	20